

## **Communiqué de presse** **STAPS en colère – Université Rennes 2**

Les enseignant(e)s de l'UFR STAPS se sont réunis en AG le jeudi 28 septembre. Face à l'avenir très incertain des STAPS et compte tenu des difficultés actuelles pour assurer nos missions de service public, plusieurs actions ont été décidées :

- Une **journée de grève le mardi 10 octobre** avec un rassemblement à partir de 9h devant l'UFR STAPS ;
- La participation à la **manifestation pour la défense du service public**, à partir de 10h30 à Rennes, avec un cortège « STAPS en colère » ;
- La sollicitation d'un **rendez-vous auprès du Recteur** d'Académie de Rennes.

A l'échelon local de l'Université Rennes 2, la dotation de l'État fait de Rennes 2 la 4<sup>ème</sup> université française la moins bien dotée par étudiant(e) et l'UFR STAPS de notre université se retrouve pris dans l'étau entre cette inégalité de dotation et l'augmentation de ses effectifs. D'année en année, les conditions d'études comme de travail se dégradent en STAPS et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche doit aujourd'hui prendre conscience que la situation n'est plus tenable, ni pour le personnel, ni pour les étudiant(e)s.

Nous déplorons les conditions suivantes d'accueil et d'études pour les étudiant(e)s de notre UFR :

- Tirage au sort injuste pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année ;
- Augmentation de la capacité d'accueil des étudiant(e)s en Licence 1 par le Recteur sans octroi de moyens supplémentaires ;
- Effectif d'enseignant(e)s et d'enseignant(e)s-chercheurs en baisse pour la rentrée ;
- Amphithéâtres saturés, salles de cours bondées, locaux vétustes ;
- Manque d'équipements sportifs à disposition des STAPS ;
- Cours de pratiques sportives dans des conditions de sécurité non acceptables ;

Les conséquences sont les suivantes pour les personnels de notre UFR :

- Surcharge de travail liée à l'explosion des heures supplémentaires ;
- Congés maladie et maternité non remplacés et responsabilité de l'organisation du remplacement portée de fait sur l'enseignant(e) en congé ;
- Lourdeur des charges administratives et des responsabilités pédagogiques sans décharge de service conséquente pour les enseignant(e)s ;
- Taux de vacataires supérieur à 50% en 1<sup>ère</sup> année de Licence ;
- Etc.

Par son sens aigu du service public, le personnel de l'UFR STAPS s'est pendant plusieurs années adapté à cette situation de pénurie. Mais, le manque de moyens pèse aujourd'hui lourdement sur la qualité de l'activité pédagogique et scientifique, et les enseignant(e)s ne supportent plus de continuer à travailler dans de telles conditions. Ils vivent ou constatent les difficultés, le surmenage, la fatigue liés à leur activité professionnelle et refusent de cautionner par leur zèle des politiques d'austérité qu'ils condamnent. Il est donc urgent d'allouer des moyens à la hauteur des ambitions de l'Etat. En effet, il n'est

pas possible de se targuer d'organiser les Jeux Olympiques à Paris en 2024 et dans le même temps, d'abandonner les formations universitaires aux métiers du sport !

A court terme, nous formulons les exigences suivantes :

1/ Il est nécessaire de déployer un plan d'urgence de sauvegarde de la filière STAPS avec la création de plusieurs postes d'enseignant(e)s, d'enseignant(e)s-chercheurs et de BIATSS. Une telle enveloppe budgétaire allouée à l'Université Rennes 2 doit être fléchée vers l'UFR STAPS en tension.

2/ Nous demandons la mise à disposition immédiate d'enseignant(e)s du second degré par le Rectorat en cas d'arrêt maladie ou congé maternité d'enseignant(e)s pour l'année à venir.

A moyen terme, dans le cadre de la réflexion sur l'avenir de la filière STAPS et de l'université, nous prenons le positionnement suivant :

3/ Il faut mettre fin au tirage au sort profondément injuste et donner les moyens à l'UFR STAPS d'accueillir dans de bonnes conditions les étudiant(e)s. La question des prérequis pour entrer en STAPS ne se pose que parce que l'Etat se désengage de la filière, en imposant une politique d'austérité.

4/ Le tirage au sort et l'échec massif en 1<sup>ère</sup> année relève de la responsabilité de l'Etat. Si l'université a vocation à accueillir les lycéen(ne)s selon leurs aspirations, les moyens alloués à l'université doivent être en phase avec cette vision politique. Si l'université n'a pas cette vocation, un véritable programme d'orientation doit être mis en place pour faire connaître les spécificités des STAPS. Les évolutions de la consultation actuelle attestent aujourd'hui encore de ce manque de volonté politique.

Enfin, les annonces péremptoires de M. Blanquer à la presse sur la création des BTS métiers du sport, sans aucune concertation sur le sujet, ont profondément choqué. Il n'est pas nécessaire de créer des BTS lorsque des DEUST, des Licences Pro ou des Licences STAPS existent déjà et forment précisément à ces mêmes métiers du sport ! Cette décision unilatérale est inacceptable, alors que la complémentarité des formations universitaires et des formations du Ministère de la Jeunesse et des Sports est aujourd'hui en négociation.

Les enseignant(e)s et enseignant(e)s-chercheurs signataires :

Julien Cazal, Maître de conférences, Responsable de la Licence Activités Physiques Adaptées et Santé (Campus Mazier – Saint-Brieuc)

Emilie Chovrelat, Professeur d'EPS

Bruno Couderc, Professeur d'EPS

Armel Crétual, Maître de conférences

Charlotte Herné Mbodj, Professeur d'EPS

Hervé Giancesello, Professeur d'EPS, Responsable des Sportifs de Haut Niveau et responsable de la coordination APSA

Carole Groussard, Maître de conférences, Directrice des études

Cécile Guéret, Professeur d'EPS  
Gregory Hubert, Professeur d'EPS  
David Le Foll, Maître de conférences  
Stéphanie Le Saux, PRAG, Responsable de la Licence 1 STAPS (Campus Mazier – Saint-Brieuc)  
François Le Yondre, Maître de conférences, Responsable du Master 1 STAPS-DISC  
Sophie Lemoine-Morel, Maître de conférences, Co-responsable du Master STAPS-APAS  
Stéphanie Leroy, Professeur d'EPS  
Hervé Louis, Professeur d'EPS, Responsable de la Licence 1 STAPS  
Caroline Martin, Professeur d'EPS, Responsable Ressources physiques  
Yann Moison, Professeur d'EPS, Responsable de la coordination APSA  
Elodie Paget, Maître de conférences, Responsable du Master 2 STAPS-Management du sport  
Oriane Petiot, Professeur d'EPS  
Olivier Rasclé, Maître de conférences  
Yohann Rech, Maître de conférences, Responsable de la Licence 2 Management du sport et responsable des relations internationales  
Gilles Renault, Professeur d'EPS  
Frédérique Roux, Professeur des universités, Responsable du Master 1 STAPS-Management du sport  
Gaëlle Sempé, Maître de conférences  
Jean Trohel, Maître de conférences, Responsable du Master STAPS-Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation  
Nathalie Ville, Maître de conférences, Co-responsable de la Licence Activités Physiques Adaptées et Santé (Rennes)  
Sophie Vincent, Maître de conférences, Responsable Licence Ergonomie du Sport et Performance Motrice (ESPM) & Master STAPS-Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique (IEAP)  
Jérôme Visioli, Professeur d'EPS, Responsable de la Licence STAPS Education et Motricité